

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 02 juin 2025

Membres en exercice :

9

Date de la convocation: 27/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Représentés:

Excusés: Alexandre BORRELLY

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

**Objet: Avenant n°2 au marché 2024-20 - Lot n°3 : Marché d'extension et de
regulification de l'école de Venterol : opération en maitrise d'ouvrage déléguée
portée par la CCSPVA. - DE_2025_031**

La Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) conduit le projet en maitrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune de Venterol concernant l'extension et la réhabilitation de l'école.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux supplémentaires non prévus dans le marché initial ont dû être réalisés.

En effet, concernant le marché 2024-20 « création de la charpente », il a été nécessaire de modifier l'auvent créé à l'arrière de l'office pour le rangement des affaires de sports afin d'avoir un auvent plus spacieux.

Aussi, il convient de signer un avenant avec l'entreprises SARL DAUTREMER titulaire du marché pour un montant de 1 065,08€ HT soit un surcoût de 1,2% par rapport au marché initial.

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 89 071.01€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2024-13 pour un montant de 1 065,08€ € HT.
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

Le secrétaire de séance AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/06/2025
004-210402343-20250602-DE_2025_031-DE

